



ALGERIE TELECOM
Direction Opérationnelle de Chlef
Sous-Direction Technique

Réf : AT/DO Chlef/ SDT /DRA / N° 540 / 20

Chlef, le 13/08/2020

A

Monsieur : SNC ARIF CHAUF

Cité 50+20 logements LSP
BT 01 Local 02 TIPAZA

OBJET : 01ère mise en demeure
ODS N° : 10/2020 du 27/02/2020

Afin de nous permettre de prononcer la réception du projet canalisation au niveau des 250 logements Djenane El Hadj ,Ouled Ben Abdelkader , Vous êtes mis en demeure de procéder a la levée des réserves émises lors de la première réception dans un délais de deux jours , dès la réception de la dite mise en demeure.

Faute de quoi nous serons dans l'obligation de procéder à la résiliation unilatérale du contrat en question aux torts de votre entreprise.



Le Directeur

Directeur Opérationnel
de Chlef
Signé : Ryadh OUAZANE